4 août
1789

Case
FRC
1284

AVIS
AUX CITOYENS.

LETTRE DU ROI
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
Du 4 Août matin.

JE crois, MESSIEURS, répondre aux ſentiments de la confiance qui doit régner entre nous, en vous faiſant part directement du choix que je viens de faire pour remplir les places vacantes dans le miniſtere.

Je donne les ſceaux à M. l'Archevêque de Bordeaux ; la feuille des bénéfices, à M. l'Archevêque de Vienne ; le miniſtere de

la guerre, à M. le Comte de la Tour-du-Pin-Paulin, & j'appelle M. le Maréchal de Beauvau dans mon Conseil. Le choix que je fais dans votre Assemblée même, vous annonce le desir que j'ai d'entretenir avec elle la plus amicale & la plus constante harmonie.

Signé, LOUIS.

Envoi de la Lettre à M. le Président de l'Assemblée.

Je vous envoie, Monsieur, une note que je vous prie de communiquer, de ma part, à l'Assemblée Nationale.

Signé, LOUIS.

LETTRE des Députés de la Sénéchauſſée de Lyon aux Etats-Généraux, adreſſée au Comité des Electeurs-unis.

De la Salle de l'Aſſemblée Nationale, le mardi 4 Août 1789, à minuit.

MESSIEURS,

NOUS ne croyons pas pouvoir trop nous hâter pour vous informer des mémorables délibérations qui viennent d'être priſes par l'Aſſemblée Nationale ; elles nous paroiſſent aſſurer l'éternelle proſpérité de la France, & rendre l'ouvrage de la conſtitution tellement facile, que nous ne doutons pas qu'il ne ſoit bientôt terminé.

Les provinces de Dauphiné, de Bretagne, de Bourgogne, de Languedoc, de Provence, la Lorraine, le Cambreſis, la Franche-Comté, la ville de Paris, & généralement toutes les Provinces & Localités à privileges, viennent d'y renoncer

ans réſerve, pour être régies, adminiſtrées, & ſupporter toutes les contributions, ainſi qu'il ſera réglé pour tout le reſte du Royaume. Il s'eſt fait un pacte fédératif entre toutes les parties de la France, pour que toutes jouiſſent des mêmes avantages, & ſupportent les mêmes charges.

L'Aſſemblée a auſſi arrêté, & décretera demain le rachat de tous les droits féodaux, ſous les conditions & dans les formes qu'elle réglera.

Nous ne pouvons pas vous peindre, Meſſieurs, le généreux enthouſiaſme de tous les Repréſentants de la Nation : il n'y a que des François, qui, dans une ſeule ſéance, puiſſent tout-à-coup, & par un ſentiment de juſtice & d'égalité, renoncer aux droits qui, la veille, leur paroiſſoient ſacrés, parce qu'ils étoient anciens.

Vous ſentirez comme nous, Meſſieurs, toutes les conſéquences de cette aſſimilation de toutes les provinces au même

régime ; & combien le travail en ſera facilité pour aſſurer l'égalité, la liberté, détruire la gabelle, les traites de province à province, & mille autres fléaux qui déſoloient la France.

Nous deſirons, Meſſieurs, avoir ſouvent à vous annoncer d'auſſi heureux décrets. Grace aux ſacrifices que vous aviez faits d'avance, & que nous avons annoncés, en votre nom, à l'Aſſemblée Nationale, il y a pluſieurs jours, nous n'avons fait qu'en renouveller la déclaration dans la ſéance de ce ſoir.

Nous ſommes, avec reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſants ſerviteurs,

Signé, MILLANOIS. PERISSE DU LUC. COUDERC. GOUDARD. DESCHAMPS. Le Marquis DE LORAS. TROUILLET.

En ce moment on vient d'arrêter, qu'il ſera frappé une Médaille, & chanté un *Te Deum* en mémoire de

cet événement, qui va être annoncé au Roi par une Députation de toute l'Assemblée réunie.

P. S. Le Roi a été unanimement proclamé LE RESTAURATEUR DE LA LIBERTE' FRANÇOISE.

A la fin de l'Assemblée, le Président a reçu une Lettre des nouveaux Ministres du Roi, pleine d'assurances, de dévouement & d'union avec l'Assemblée nationale.

AUSSI-TÔT que le Comité des Electeurs-unis de la ville & sénéchaussée de Lyon, aura reçu les délibérations de l'Assemblée Nationale, sanctionnées par le Souverain, & ayant force de loi, il s'empressera de les faire connoître par la voie de l'impression. Lyon, le 7 août 1789.

Signé, DE CLUGNY, Grand-Custode de l'Eglise, Comte de Lyon, Président; GEORGE CAMINET, Vice-Président; MAGNEVAL, BERGASSE, CHIRAT, DE LA CHAPELLE, MAREST DE ST. PIERRE, *Secretaires*.

A LYON, de l'Imprimerie du COMITÉ des ELECTEURS-UNIS de la Ville & Sénéchaussée de Lyon, aux Halles de la Grenette, 1789.